

Compte-rendu du comité technique ministériel - spécial budget du 28 septembre 2020

Ce comité technique ministériel était présidé par le Ministre de l'agriculture.

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZÉ, Stéphane TOUZET, Catherine HOBENICHE, Thierry ELEOUET Jean-Pierre NAULIN, Martine BALLAND et Xavier SIMON.

FO demande l'arrêt de la politique de destruction du service public par la suppression des emplois ! ([voir déclaration liminaire FO](#))

Le Ministre salue à nouveau la mobilisation des personnels qui a permis la continuité des missions essentielles du MAA durant la crise. Cependant la pandémie est toujours là et il faut sécuriser les agents, mais aussi le fonctionnement de notre pays : c'est l'objet de ce budget et du plan de relance.

Le budget 2021 est axé sur la souveraineté et l'indépendance agroalimentaire :

- accélération de la transition agroécologique,
- nécessité d'adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique,
- stabilité du budget 2021 à 4,8 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent le plan de relance 1,8 milliards d'euros sur deux ans, 9 milliards d'euros de crédits européens et 7 milliards d'aides et crédits sociaux, soit un total de 20 milliards dont 200 millions d'euros dédiés à la forêt,
- création d'une force d'intervention de 6 contrôleurs nationaux en abattoir qui agiront localement notamment à la demande des préfets,
- soutien de l'enseignement agricole avec un effort sur le handicap (+25 CDI pour l'inclusion).

Effectifs :

- Discussions difficiles du plafond d'emplois au sein des ministères. Il y avait un fort risque de réduction mais le ministre obtient le maintien de la trajectoire.
- Plan de promotion de l'enseignement agricole : 10 millions d'euros,
- Pas de suppression nette de classe malgré une baisse de 3% du nombre des apprenants,
- 18 emplois supplémentaires pour le cycle préparatoire des écoles vétérinaires. Revalorisation du salaire des enseignants chercheurs (Loi pluriannuelle de programmation pour la recherche).

Sécurité sanitaire :

- Maintien des effectifs avec un ajustement en fonction des négociations BREXIT. Concernant la réorganisation de la sécurité sanitaire des aliments, les préconisations de centralisation du contrôle vers le MAA ne sont pas envisageables sans transfert des ETP correspondants.

En clôture de son intervention le ministre précise que :

- Les agents font la force de ce ministère,
- la courbe des effectifs ne correspond pas aux attentes des organisations syndicales mais il s'est battu pour obtenir ce budget,
- le MAA a un temps d'avance en matière de gestion des compétences et des moyens seront consacrés sur les systèmes d'information,
- le télétravail a des effets sur le collectif et il souhaite une réflexion sans idée préconçue,
- un bilan de l'application de la loi Transformation de la fonction publique (carrières et mobilités) sera réalisé à l'automne,
- l'effort concernant la diversité, l'égalité et la lutte contre les discriminations sera maintenu,
- les inquiétudes doivent être levées concernant la mise en place des Secrétariats Généraux Communs (SGC) au 1er janvier 2021,
- un bilan sera effectué concernant la réforme des rémunérations (primes...),
- un "Grenelle de l'éducation" est en cours : ce qui sera fait à l'Éducation Nationale sera également fait pour l'enseignement agricole,
- la CDIisation des personnels contractuels sera engagée dès que possible.

Le projet de budget en quelques chiffres :

Projet de Loi de Finances 2021

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche progresse de 6 emplois. Les programmes 143 et 215 supporteront respectivement une diminution de 80 et de 123 emplois. Le plafond d'emplois du ministère affiche moins 185 ETP.

En 2021, les mesures de transfert externe se soldent par moins 68 ETP.

Soit une baisse totale de 253 ETP.

Pour le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », moins 8 ETPT vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » au titre de la constitution de secrétariats généraux communs.

Pour le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », les mesures se soldent en emplois par moins 60 ETPT correspondant au transfert de :

Moins 37 ETPT vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » au titre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État pour les **départements d'outre-mer** (constitution de secrétariats généraux communs) ;

Moins 13 ETPT vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » au titre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État **pour la Guyane** ;

Moins 5 ETPT (MAD) vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » au titre du renforcement des moyens de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOC).

Moins 4 ETPT vers le programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » au titre d'un transfert de mission vers FranceAgriMer (GIP Adecea, génétique animale).

Moins 1 ETPT (MAD) vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » au titre du renforcement de l'Autorité nationale des jeux dans le cadre de ses nouvelles missions.

Mesures catégorielles

4,9 M€ prévus dans le budget 2021 et mesures de transferts en gestion

Les mesures catégorielles 2021 s'inscrivent, pour une large part, dans l'extension en année pleine de la mise en œuvre du protocole PPCR et la poursuite de l'accompagnement des parcours professionnels des agents via les deux plans de requalification (catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A).

Le ministère porte par ailleurs, sous réserve de la validation du Guichet unique, les mesures catégorielles suivantes pour **un montant total de 2,7 M€** :

- la revalorisation des heures de nuits en abattoir ;
- des ajustements de barèmes de RIFSEEP ;
- la continuité du plan de requalification 2020-2022

Les opérateurs - effectifs 2021

| | ETPT LFI 2020 | PLF 2021 en ETPT | SOLDE |
|----------------------|----------------------|-------------------------|--------------|
| Agence bio | 17 | 18 | 1 |
| Anses | 1337 | 1352 | 15 |
| ASP | 1745 | 1725 | -20 |
| CNPF | 341 | 338 | -3 |
| FranceAgriMer | 1002 | 979 | -23 |
| IFCE | 673 | 638 | -35 |
| INAO | 235 | 233 | -2 |
| INFOMA | 6 | 6 | 0 |
| ODEADOM | 41 | 41 | 0 |
| ONF | 8485 | 8390 | -95 |
| TOTAL | 14003 | 13882 | -162 |

Les schémas d'emplois des opérateurs représentent en 2021 une diminution de 1,4 % par rapport à 2020

Evolution des crédits de la formation continue 2018/2020 :

| Programmation | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| BOP 215 - central | 2 215 660 € | 2 215 660 € | 2 283 285,00 € |
| BOP 215 - déconcentré | 2 517 849 € | 2 310 034 € | 2 169 301,00 € |
| Transfert 333/354 | 184 170 € | 312 707 € | 312 707 € |
| Sous -Total | 4 917 679 € | 4 838 401 € | 4 765 393,00 € |
| Formateurs internes | 300 000 € | 300 000 € | 300 000 € |
| Total général | 5 212 827 € | 5 138 401,00 € | 5065933 € |

La programmation du BOP 215 - déconcentré est adaptée afin de tenir compte de l'évolution des effectifs. Le montant alloué par agent est maintenu, matérialisant ainsi la priorité accordée par le ministère à la formation des agents.

Les crédits relatifs à l'action sanitaire et sociale

| | Exécution 2017 | Exécution 2018 | Projet Exécution 2019 | PLF 2020 |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------|
| AT/MP, rentes * | 1 822 262 € | 1 581 615 € | 1 756 959 € | 1 850 000 € |
| Prestations sociales ** | 995 118 € | 1 104 781 € | 1 280 517 € | 1 500 000 € |
| Total | 2 817 380 € | 2 686 396 € | 3 037 476 € | 3 350 000 € |

* accidents du travail, maladies professionnelles, rentes et allocations d'invalidité

** prestations sociales interministérielles, ministérielles et secours

Pour conclure :

FO est déçue par les annonces du Ministre, notamment celles concernant les suppressions de postes et le format de cette réunion. Contrairement aux années précédentes, l'administration n'a pas proposé la poursuite des échanges. Or, nous aurions souhaité obtenir des précisions sur plusieurs points encore confus à l'issue de ce court échange.

*Vos représentants **FO Agriculture***



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

